

**DELIBERATION N°065/2024
DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE**

<p>Date de convocation : 2 juillet 2024</p> <p>Date d'affichage de la convocation : 3 juillet 2024</p> <p>Nombre de Membres : En exercice : 25 Présents : 16 Votants : 25 N'ayant pas pris part au vote : 0</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le mardi neuf juillet, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy CHAPELLE.</p> <p>Etaient présents :</p> <p>Mesdames : Marie-Claude BEAL - Sylvie BONNARDEL - Mireille DEFAY - Odile DEFAY - Blandine DELEAU-FERRET - Betty PEYRET - Béatrice VIDAL - Adrienne WIERZBA</p> <p>Messieurs : Francis CARDOSO - Guy CHAPELLE - René HABOUZIT - Pierre LARGIER - Lionel MALOSSE - Bernard NOUVET - Marcel RIBES - Jean-Christophe VERA</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents ayant donné pouvoir :</p> <p>Mesdames : Sandrine BAY-GUEDES (pouvoir à Lionel MALOSSE) - Alexandra BEAUFORT (pouvoir à Blandine DELEAU-FERRET) - Patricia GIRE-JOUBERT (pouvoir à Marcel RIBES) - Françoise GUILLOT (pouvoir à Marie-Claude BEAL) - Delphine ROUX-CHARRIER (pouvoir à Béatrice VIDAL)</p> <p>Messieurs : Claude BRUYERE (pouvoir à Pierre LARGIER) - Guillaume LASHERME (pouvoir à Bernard NOUVET) - Jérôme RIVAT (pouvoir à Sylvie BONNARDEL) - Julien UGGERI (pouvoir à Francis CARDOSO)</p> <p>Mme Adrienne WIERZBA a été désignée secrétaire.</p>
---	--

<p>Objet : Modification du tableau des effectifs dans le cadre du remplacement d'un agent</p>	<p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU le Code Général de la Fonction Publique,</p> <p>VU la délibération du conseil municipal N° 33-2024 du 12 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024 du budget communal,</p> <p>CONSIDERANT la demande de mutation d'un agent des services techniques,</p> <p>CONSIDERANT la candidature retenue à l'issue de la campagne de recrutement,</p> <p>CONSIDERANT le tableau des effectifs,</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.</p> <p>Monsieur le Maire indique qu'un agent des services techniques a sollicité sa mutation auprès d'une autre collectivité. Une campagne de recrutement a été organisée pour le remplacer.</p> <p>Au regard des entretiens réalisés, il a été décidé d'avoir recours à un contrat de droit public pour une durée de 6 mois, renouvelable, en vertu des dispositions de l'article 332-8 du Code de la Fonction Publique, à une rémunération basée sur l'indice majoré 372. Le grade concerné n'existe pas dans le tableau des effectifs. Il est donc proposé de créer l'emploi permanent suivant : Adjoint technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet.</p>
---	---

AR Prefecture

043-214301905-20240712-DCM65_2024-DE
Reçu le 12/07/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer un emploi permanent pour un agent non titulaire à temps plein dans la filière technique, au grade d'adjoint technique, cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à compter du 15 juillet 2024,
- **Décide** de recruter, à compter du 15 juillet 2024, un agent dans le cadre d'un contrat de droit public d'une durée de 6 mois, renouvelable, et rémunéré sur la base de l'indice majoré 372, pour occuper le poste à pourvoir au sein des services techniques,
- **Modifie** en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe,
- **Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la présente.

Fait à Saint-Germain-Laprade,

Le 12 juillet 2024

Le Maire
Guy CHAPELLE



La secrétaire de séance
Adrienne WIERZBA

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de la Haute-Loire au titre du contrôle de légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés et publiée.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, situé 6 Cours Sablon, CS 90129, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en Préfecture le 12 juillet 2024 - Publié sur le site internet de la commune le 12 juillet 2024

AR Prefecture

043-214301905-20240712-DCM65_2024-DE
Reçu le 12/07/2024

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE au 15/7/2024

Filière	Catégorie hiérarchique			Grade	Emploi titulaire ou contractuel	Libellé de l'emploi	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total		Emploi pourvu	Emploi vacant
	A	B	C				Temps complet	Temps non complet	En heures	En ETP		
Administrative	X			Attaché	Titulaire	Directrice générale des services	35		35	1	1	
Administrative	X			Attaché	Titulaire	Directeur du Centre culturel	35		35	1	1	
Administrative	X			Attaché	Titulaire	Responsable des moyens généraux	35		35	1	1	
Administrative		X		Rédacteur ppl 2ème classe	Titulaire	Responsable des moyens généraux	35		35	1		1
Administrative			X	Adjoint administratif ppl 1ère cl	Titulaire	Agent accueil et urbanisme	35		35	1	1	
Administrative			X	Adjoint administratif ppl 1ère cl	Titulaire	Agent accueil	35		35	1	1	
Administrative			X	Adjoint administratif	Titulaire	Assistante RH	35		35	1	1	
Administrative			X	Adjoint administratif	Titulaire	Agent accueil		20	20	0,57143	1	
Administrative			X	Adjoint administratif	Titulaire	Assistant comptable	35		35	1	1	
Animation			X	Adjoint animation	Titulaire	Assistant centre culturel	35		35	1	1	
Culturelle			X	Adjoint patrimoine ppal 2e classe	Titulaire	Médiathécaire	35		35	1	1	
Sanitaire et sociale			X	ATSEM ppal 1ere classe	Titulaire	ATSEM	35		35	1	1	
Sanitaire et sociale			X	ATSEM ppal 1ere classe	Titulaire	ATSEM	35		35	1	1	
Sanitaire et sociale			X	ATSEM ppal 1ere classe	Titulaire	ATSEM	35		35	1	1	
Sanitaire et sociale			X	ATSEM ppal 1ere classe	Titulaire	ATSEM		30	30	0,85714	1	
Sanitaire et sociale			X	ATSEM ppal 2nd classe	Titulaire	ATSEM	35		35	1	1	
Technique			X	Agent de maîtrise	Contractuel	Cheffe d'équipe agents d'entretien et agent de restauration	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 1ère classe	Titulaire	Responsable service des sports	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 1ère classe	Titulaire	ATSEM	35		35	1	1	
Technique			X	Agent de maîtrise	Titulaire	Agent d'entretien	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 2e classe	Titulaire	ATSEM	35		35	1		1
Technique			X	Adjoint technique ppal 2e classe	Titulaire	ATSEM	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 2e classe	Titulaire	Agent de service	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 2e classe	Titulaire	ATSEM	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 1ère classe	Titulaire	ATSEM	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 2e classe	Titulaire	Agent d'entretien	35		35	1	1	
Technique		X		Technicien ppl 1e classe	Titulaire	Responsable des services techniques	35		35	1	1	
Technique		X		Technicien	Contractuel	Responsable Centre technique municipal	35		35	1	1	
Technique			X	Agent de maîtrise ppal	Titulaire	Chef d'équipe	35		35	1	1	
Technique			X	Agent de maîtrise ppal	Titulaire	Chef d'équipe	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 1ère classe	Titulaire	Conducteur	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 1ère classe	Titulaire	Responsable entretien	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 2e classe	Titulaire	Agent des services techniques	35		35	1		1
Technique			X	Adjoint technique	Titulaire	Agent technique polyvalent	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique	Titulaire	Agent technique polyvalent	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique	Contractuel	Agent technique polyvalent	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique	Contractuel	Agent technique polyvalent	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique	Contractuel	Agent technique spécialisé "Espaces verts"	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique	Titulaire	Chef de service Restaurant municipal	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 2e classe	Titulaire	Second de cuisine	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique	Titulaire	Agent de cuisine	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique ppal 2e classe	Titulaire	Agent de cuisine	35		35	1	1	
Technique			X	Agent de maîtrise ppal	Titulaire	Chef de cuisine	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique	Contractuel	Agent de cuisine	35		35	1	1	
Technique			X	Adjoint technique	Titulaire	Agent de cuisine	35		35	1	1	
TOTAUX							1505	50	1555	44,43	42	3